

# Compte-rendu de la réunion

## Caisse des Ecoles du 07/11/2022

<u>Etaient présents :</u>	<u>Absents excusés :</u>
Marcel JACQUIN, Président Jean-Louis GREAU, Vice-président Mara PHILIP, Représentante du Conseil Municipal Lucienne MARTIN, Représentante de la Préfecture Sandie TENAND, Directrice de l'école Julie AGUILERA, Représentante des enseignants Lucie BENON, Représentante des parents d'élèves Céline NOMINE, Représentante des parents d'élèves Etienne MANDIER, Représentant des parents d'élèves Agnès ALIAS, Responsable de service Caisse des Ecoles CALARD Nicolas, Directeur du CLSH	

- **Election du Vice-Président et du Secrétaire :**  
Vice-Président : Jean-Louis GREAU  
Secrétaire : Céline NOMINE  
→Voté à l'unanimité
- **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**  
→Voté à l'unanimité

### RETOUR DES QUESTIONNAIRES PARENTS :

A titre indicatif : sur 125 familles → 4 retours

### INTERROGATIONS DE PARENTS SUR LE TEMPS MERIDIEN :

#### Fonctionnement de la cantine scolaire :

Avant la 1<sup>ère</sup> inscription des repas de septembre, les parents sont invités à approuver (après lecture) le règlement de la cantine établi par le Conseil d'Administration depuis leur compte parents. Sans acceptation dudit règlement, l'inscription n'est pas accessible.

Pour information : 167 enfants sont scolarisés : 158 enfants mangent régulièrement et 2 enfants occasionnellement.

#### Nouveautés de cette rentrée 2022/2023

Nous nous efforçons toujours d'améliorer le service et de rendre ce temps de repas convivial et agréable pour le bien de tous.

- Réaménagement des tables : tables de 6 et possibilité de 7 maximum pour que les enfants puissent échanger dans des conditions décentes. (A proscrire les grandes tablées)
- Affichage des classes à chaque table → visuel rapide des élèves et des surveillants).
- Pour le 2<sup>ème</sup> Service (CE - CM), le repas est désormais servi depuis 2 points de distribution (2 chariots) au lieu d'un → pas d'attente entre les plats donc plus de temps de récréation.
- Les élèves ont choisi eux-mêmes leur place.

1. Deux services sont mis en place :

- Le 1<sup>er</sup> : les maternelles et CP
- Le 2<sup>ème</sup> : CE CM

Pendant que les maternelles et les CP mangent avec l'aide du personnel, les plus grands jouent dans la cour sous la vigilance des surveillants.

2. Les enfants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> service ne se croisent pas lors du changement de service. Les petits sortent du réfectoire par la porte côté hall (pour tous se diriger aux toilettes côté maternelle) et les plus grands rentrent par l'extérieur.

3. Le jour de la rentrée les enfants se placent par affinité aux tables qui leur sont dédiées. Nous nous réservons le droit d'effectuer des changements si le comportement de certains le nécessite.

Pour des raisons sanitaires et de sécurité (afin que les surveillants puissent rapidement mémoriser la place de chacun), nous leur demandons ensuite de ne plus changer de place.

Dans le courant de l'année, nous pouvons de nouveau les autoriser à changer si les conditions sanitaires nous le permettent → ce qu'ils ont fait lors de la rentrée des vacances de la Toussaint.

4. Tous les enfants sont servis sans obligation de manger la nourriture qui se trouve dans leurs assiettes, juste la suggestion de goûter.

Une barquette est à disposition sur chaque table pour y déverser la nourriture non consommée. Nous réservons les enfants qui le souhaitent s'il en reste assez pour tous.

Si nous constatons que l'enfant ne mange rien à chaque repas, nous le signalons directement aux familles.

5. Tous les enfants ont le droit de discuter avec leurs camarades de table. D'ailleurs, ils le font tous spontanément chaque jour. Ce qui n'est pas autorisé, ce sont les comportements inappropriés et dangereux : hurler aux camarades des tables voisines, se lever sans autorisation, se balancer sur sa chaise, jouer avec la nourriture ou le matériel mis à disposition, frapper, être incorrect avec leurs camarades et le personnel etc...

6. A la fin du repas, en bout de table, les enfants empilent leurs verres et leurs assiettes, déposent leurs couverts dans un bac à disposition. Les déchets sont déversés dans la poubelle de table. Si c'est fait, les enfants sortent dans la cour, table par table (afin d'éviter la cohue et l'accident).

7. Dans la cour :

Afin de limiter les règles déjà imposées aux enfants tout au long de leur journée, chacun est libre de son temps dans la cour (ex : jouer au foot, jouer seul ou à plusieurs, ou ne rien faire aussi si c'est leur souhait).

Ils ont à disposition : des jeux extérieurs, des jeux de société, des jouets, des ballons, des bilboquets etc... (Suivant leur âge bien sûr)

Une équipe de surveillants navigue dans la cour pour s'assurer que chaque enfant va bien et qu'aucune règle de sécurité ne soit enfreinte.

8. Les punitions ne seront plus données aux enfants du type « copier 4 lignes du règlement faisant référence à l'acte constaté », même si elles étaient prévues dans le règlement. Ce qui avait pu être fait l'an dernier pour 3 ou 4 élèves de primaire.

A partir d'aujourd'hui, la mise en garde et les avertissements qui suivent, seront appliqués directement conformément au règlement intérieur établi par le conseil d'administration et approuvé par les parents lors de la 1ère inscription.

**POUR RAPPEL :**

**AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS :**

Une mise en garde verbale à l'enfant et/ou une mise en garde écrite sera adressée aux parents. Si le mauvais comportement de l'enfant continue malgré la mise en garde, un avertissement sera prononcé à l'encontre de celui-ci.

Suivant la gravité des faits, un avertissement pourra être mis directement sans mise en garde. Chaque avertissement sera signé par les parents et contresigné par le Président, M. Marcel JACQUIN.

**ECHELLE D'AVERTISSEMENTS :**

Toute infraction au règlement intérieur fera l'objet d'un avertissement envers son auteur :

Après 3 avertissements écrits, l'enfant sera exclu une semaine de la cantine.

Le 4ème avertissement entraîne une 2ème exclusion.

Au 5ème avertissement, l'enfant ne sera plus admis à la cantine.

9. Les cas personnels sont à traiter directement auprès des responsables (aucun agent ne doit être interpellé, encore moins pendant son temps libre). Vous pouvez vous manifester auprès de Mme Agnès ALIAS ainsi que de M. Nicolas CALARD, nous nous efforcerons de répondre à vos interrogations :

**Mme Agnès ALIAS** (caisse des écoles) : 04 74 61 56 28 / [caisseecoles@mairiestvulbas.fr](mailto:caisseecoles@mairiestvulbas.fr)

**M. Nicolas CALARD** (clsh) : 04 74 61 51 87 / [clsh@mairiestvulbas.fr](mailto:clsh@mairiestvulbas.fr)

10. Les parents d'élèves rattachés à la Caisse des Ecoles sont à votre disposition :

**Mme Lucie BENON** : [lulu.42000@hotmail.fr](mailto:lulu.42000@hotmail.fr)

**M. Etienne MANDIER** : [etiennemandier@orange.fr](mailto:etiennemandier@orange.fr)

**Mme Céline NOMINE** : [celine.nomine@hotmail.fr](mailto:celine.nomine@hotmail.fr)

11. Vous pouvez bien sur prendre un rendez-vous avec Monsieur le Maire, Marcel JACQUIN :

**Mairie : 04 74 61 52 09**

Le Président  
  
**M. Marcel JACQUIN**

Tous les documents et toutes les informations concernant l'école, la cantine, le transport sont disponibles sur le site de la Caisse des Ecoles : <https://caisseecolesstvulbas.fr>

Le présent compte rendu sera affiché devant l'école et publié sur le site de la caisse des écoles.